

à ces contre-cieux par lesquels et sur notre présente bulle, reviennent de leur égarement, pleins de repentir ! Nous, qui tenons la place de celui qui est venu chercher et pour sauver ce qui était perdu, nous ne ressentirions pas de plus grande joie que de les embrasser avec amour, lorsque, repentans de leur faute, et après avoir abjuré toute résistance, ils rentreraient en toute sécurité de cœur dans le giron de l'Eglise catholique !

“Et vous, nos fils bien-aimés, nous vous exhortons de la manière la plus ardente à croire à cette fin une fervente prière au ciel. En attendant, continuez à vous tenir comme jusqu'ici sur vos gardes contre la malice de ces esprits égarés ; conduisez-vous en toutes choses comme il convient à ceux qui chevauchent dans la lumière de la vérité catholique, de sorte que vos adversaires aient à craindre eux-mêmes, ne pouvant vous faire aucun mal. Recevez enfin, mes fils bien-aimés, comme témoignage de notre intime amour pour vous, la bénédiction apostolique que nous vous donnons, en vous souhaitant la véritable félicité.

“Donné à Rome, à Ste. Marie-Majeure, l'an 13e de notre Pontificat.

— NOUVELLES POLITIQUES.
CANADA.

— Un journal du Haut-Canada dit que les différens dons faits par Son Excellence sir Charles Metcalfe, depuis son arrivée en Canada, se montent déjà à plus de £2,000.

Minerve.

— Prince Albert, tel est le nom donné à un nouveau steamer en fer construit à la fonderie Ste. Marie, de cette ville, et qui doit remplacer la Princesse dans la traversée de L'apprairie. Ses mouvements sont faits sur un nouveau principe et prennent bien moins d'espace que les anciens. Ce steamer a fait sa première traversée mardi. Mercredi la Princesse et le nouveau steamer ont essayé leur force, il paraît que le Prince Albert sera le plus fort. C'est le premier vaisseau en fer qui ait navigué sur le St. Laurent.

Idem.

— NOUVELLE-ÉCOOSSE.

— Lord Falkland, gouverneur de la Nouvelle-Écosse, vient de lancer une proclamation par laquelle il dissout le parlement de cette province. Les writs des nouvelles élections sont retournables le 11 janvier prochain.

Idem.

— IRLANDE.

— Le 7, à dix heures, S. E. le lord-lieutenant est arrivé au château de Dublin, venant de Viceregal-Lodge, et aussitôt un conseil secret a été tenu dans le salon de réception. Les membres présents étaient : le lord lieutenant, le chancelier, le premier secrétaire, le chef des archives, le procureur-général, le greffier, le comte D'Onoughmore et le lieutenant général commandant les troupes. M. Brewster, conseiller à la cour, était aussi présent. Le conseil est resté en délibération jusqu'à midi. Quelques minutes après midi, S. E. a quitté le château pour retourner à Viceregal-Lodge, dans le parc. Bientôt on apprit qu'une proclamation devait être faite ; alors l'effervescence fut extrême dans les rues de Dublin ; les bureaux des journaux furent assiégés par la foule, voulant s'assurer de la vérité des nouvelles qui déjà s'étaient répandues dans la ville. Le bureau des imprimeurs de la reine, dans West- Essex street, étaient mis en état de blocus par une multitude de personnes demandant avec avidité des copies de la proclamation. La seule réponse qu'ils obtinrent fut que jusqu'alors (deux heures) il n'était venu du château aucune pièce. Ce n'était qu'une ruse pour tromper la curiosité publique, car, moins d'une demi heure après, ce document officiel était publié. Le voici en entier :

De par le lord-lieutenant et le conseil d'Irlande.—Proclamation.

De Grey : “Attendu qu'il a été publiquement annoncé qu'un meeting devait avoir lieu à Clontarf ou dans les environs, dimanche, 8 octobre, sous prétexte d'une pétition au parlement pour un rappel de l'union législative entre la Grande Bretagne et l'Irlande ;

“Et que des avis et affiches ont été imprimés et répandus en profusion, pour avertir les personnes se proposant de se rendre à cheval au meeting, de se réunir et de se former en procession et marcher en ordre militaire et par rang ;

“Et que des meetings nombreux ont déjà eu lieu dans différentes parties de l'Irlande, sous le même prétexte ; et qu'à ces assemblées des discours d'une nature séditive et incendiaires ont été adressés aux personnes présentes, dans l'intention d'exciter, dans l'esprit des sujets de S. M., le mécontentement et la désaffection, et de les porter à la haine et au mépris du gouvernement et de la constitution du pays, telle qu'elle a été établie par les lois ;

“Et que dans plusieurs de ces assemblées, des discours séditeux et incendiaires ont été tenus par des personnes qui ont signifié leur intention d'être présentes et de prendre part au meeting annoncé de Clontarf.

“Et que ce meeting projeté est de nature à soulever la crainte raisonnable et bien fondée, que l'obj. t et les motifs des personnes qui doivent s'y asseoir ne sont pas l'exercice légal de leurs droits et priviléges constitutionnels, mais le désir d'exciter à la haine du gouvernement et de la constitution du royaume-uni, tel que les lois l'établissent, et d'amener l'altération des lois et de la constitution par intimidation, et en faisant montre de force physique.

“Nous, le lord lieutenant, avec et par l'avis du conseil privé de S. M., étant convaincu que le meeting projeté à Clontarf tend uniquement à servir les projets des personnes factieuses et séditiveuses, et à troubler la paix publique, faisons savoir positivement et ordonnons à toutes personnes quelconques qu'elles aient à s'abstenir de se rendre au dit meeting ;

“Faisons savoir, en outre, quo si, nonobstant notre proclamation, le dit meeting a lieu, tous ceux qui s'y trouveront seront poursuivis conformément à la loi ;

“Ordonnons et enjoignons à tous magistrats et officiers chargés du maintien de la paix publique et autres que cela peut concerner d'aider et de prêter main forte à l'exécution de la loi, en empêchant le dit meeting, en le dispersant, en le supprimant et en procédant à la poursuite et à l'arrestation de ceux qui, après cet avis, seront en contravention avec ces dispositions.”

Quatre heures et demie.

Des copies de la proclamation sont affichées à tous les édifices publics ; l'agitation augmente ; on se demande ce que sera M. O'Connell.

La proclamation du lord-lieutenant, qui se termine par ces mots : “Donné à la chambre du conseil, à Dublin, ce 7e jour d'octobre 1843,” porte les signatures de E. B. Sugden, chancelier ; D'Onoughmore, Eliot, F. Blackburne, E. Blakeney, Fred. Shaw, T. B. C. Smith. Dieu sauve la reine !

On avait dit que l'association du repeal ne s'assemblerait pas ; mais lorsque M. O'Connell a pris lecture de cette proclamation, il a invité le comité de l'association à le suivre dans la salle où se tiennent les séances publiques. Il s'est assis au fauteuil, au milieu des bruyans applaudissements.

Une voix.—Nous obtiendrons le repeal en dépit de tous ces gens là. (Acclamations.)

M. O'Connell.—Je viens m'asseoir dans ce fauteuil pour adresser mes félicitations à nos amis de Liverpool et de Manchester, qui ont bien voulu se rendre ici pour assister à la grande démonstration de dimanche (celle de Clontarf). Permettez-moi de vous expliquer en peu de mots l'état des affaires et la mesure que je prétends adopter. Vous ne savez, peut-être pas tous que le gouvernement a publié une proclamation. Bien qu'elle soit illégale, je déclare positivement qu'il vaut mieux ne pas permettre à ces gens-là d'obtenir une victoire sur le peuple ; il vaut mieux les mettre dans leur tort et ajourner l'assemblée, plutôt que de la voir accompagnée d'aucune espèce de violence. (Sensation.) La proclamation a été retardée jusqu'à trois heures aujourd'hui, la dernière heure possible, et la moitié des gens qui se proposaient d'assister au meeting de demain pourraient bien ne pas en avoir connaissance ; mais j'ai résolu de publier un contre-avis, invitant le peuple à ne pas s'assembler demain à Clontarf, bien que je ne reconnaisse nullement le document officiel comme légal. (Sensation.) N'allez pas croire que cela pourra arrêter le progrès de l'agitation du repeal. (Applaudissements.) Non ; mais si nous nous rassemblons demain, il pourra en résulter des troubles, et, vous le savez, ma mission, c'est d'assurer et de sauvegarder le peuple. (On applaudit.) En conséquence, j'ai cru devoir faire imprimer un avis engageant les populations de la campagne à ne pas venir en ville. J'enverrai, par le courrier de ce soir, cet avis à Tarco, Kelt, Navan et dans toutes les autres villes et tous les villages dont la population affluerait ici, ainsi qu'à tous les membres du clergé catholique, les prévenant que le meeting n'aura pas lieu.

Il n'y aura pas de meeting, et si quelqu'un avait compté verser le sang du peuple, il sera désappointé. (Applaudissement.) Je trouve la conduite du gouvernement très étrange : ce devait être presque le dernier de nos meetings, j'ai accompli ma tournée en Irlande. Assurément, le ministère n'aurait pas dû retenir la publication de sa proclamation jusqu'à trois heures, car, sans activité, les avis que je crois devoir publier avaient à peine le temps d'arriver à la connaissance du public. Je considère la proclamation comme un accommodement, car on n'avait pas encore annoncé d'autres meetings. J'aurais pu tenir encore deux ou trois meetings en attendant à Darrynane ; mais il n'avait pas été pris de jour pour ces meetings. Je crois devoir donner ces renseignements pour la gouverne de nos amis de Liverpool et de Manchester, et je puis vous donner à tous l'assurance que la cause du repeal, loin d'avoir à souffrir de cet acte salutaire, ne sera que lui devoir un nouvel élan, et tout le monde, à l'avenir, sera encouragé à plaider en faveur du repeal. La réunion hebdomadaire de l'association aura lieu lundi, et le banquet lundi soir.

M. O'Connell quitte le fauteuil.

Voici maintenant la proclamation publiée par M. O'Connell sur feuille de papier surmontée des emblèmes d'une harpe et d'une couronne.

Association royale et nationale du rappel.

“Attendu qu'il a paru, sous la signature de M. Sugden, chancelier, etc., un papier étant ou affectant d'être une proclamation conçue en termes ambiguës et inexactes, et méconnaissant évidemment les faits avérés, dont l'objet paraît être d'empêcher le meeting public annoncé pour le 8 courant à Clontarf, à l'effet de pétitionner pour le rappel de la funeste et dangereuse mesure de l'union législative, et que ce la proclamation n'a pas paru avant l'après-midi du samedi 7, de telle sorte qu'il est tout à fait impossible que son existence puisse être communiquée par la poste ou autre en temps opportun pour être connue des personnes qui se proposent de se rendre à Clontarf, où des gens mal intentionnés pourraient prendre le prétexte de la dite proclamation pour troubler la tranquillité et commettre des violences à l'égard des citoyens qui viendraient légalement et pacifiquement à ce meeting, nous, la commission de l'association, prions les personnes bien intentionnées de se retirer, au réu de cet avis, dans leurs maisons, et de ne pas s'exposer à des collisions ou à de mauvais traitements, et nous les informons de plus que, sans approuver en rien les allégations mal fondées émises dans la proclamation, nous croyons prudent et sage, dans des vues d'humanité, de déclarer que le dit meeting est abandonné et n'aura pas lieu.”